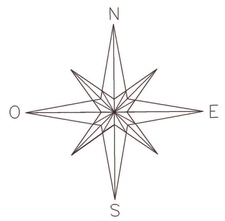

TOUS DROITS RESERVES
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales et publiques peut être autorisée par le service habilité à autoriser (art.2, 2e alinéa de la loi fédérale du 21 juin 1935 concernant l'établissement de nouvelles cartes nationales).Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale.

Collombey-Muraz

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 14-16

Délimitation du périmètre : Hubert Rappo, inspecteur du IXème Arrondissement

Relevé : Bureau de géomètres G.Rey-Bellet SA

Mise à l'enquête : limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir

Mise en consultation : limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Pour approbation des délimitations forestières

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 14 AOUT 2002
Droit de sceau: Fr. 600.-
L'attesté:
Le chancelier d'Etat:

L'inspecteur du IXème arrondissement

Le géomètre officiel

Christophe CACHAT
Ing. rural et gdom. EPFZ/SIA
Géomètre officiel

Georges Rey-Bellet SA BUREAU D' INGENIEURS ET GEOMETRES Av. Crocheton 2 1870 Monthey ☎ 024/471.15.18 Fax.024/471.88.70	Etat cadastral : février 2002		Monthey, février 1992
	Echelle	Surface	Affaire
	1:1000	0.77	402067